

RESERVATION DE LA SALLE DE L'ETANG

Je soussigné (Nom, Prénom et Adresse)
.....
agissant en mon nom personnel, ou responsable du Comité, de l'Association ou de la Société (1)
.....

DECLARE réserver la Salle de l'Etang

Le (Date) deHeures à Heures pour y organiser
.....

Nombre de Personnes

Le prix de la location est de € que je m'engage à verser en une seule fois. **Le règlement se fait à la remise des clés.** (Tarifs au verso).

Une copie de la Responsabilité Civile sera demandée à la réservation de la Salle.

En outre, les conditions générales ci-après sont acceptées sans réserve.

Le prix de la location de la **Salle de l'Etang** est forfaitaire et comprend la mise en état préalable de la salle, la fourniture de la lumière électrique, la mise à disposition de tables et chaises et le chauffage en supplément.

Le Conseil Municipal a institué une caution d'un montant de **400 €** payable à la réservation de la Salle. En cas de désistement dans un délai supérieur à 30 jours, le montant total sera restitué. Si le désistement intervient entre 15 et 30 jours avant la manifestation, la commune conserve la moitié de la caution. En cas de désistement dans les 15 jours qui précèdent la manifestation, le total de la caution est encaissé par la commune.

En cas de dégradation ou de non remise en état de la salle, la caution sera conservée jusqu'au paiement des frais de ménage ou de réparation. Les déchets ménagers, verres devront impérativement être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Interdiction de monter sur les tables, toute dégradation sera facturée. Les abords de la salle doivent être propres. Si utilisation de la chambre froide et frigo, désinfecter, couper le courant et laisser ouvert. Un responsable de la Mairie passera faire l'état des lieux avant et après la location.

Si, en cours de location, des dégâts sont occasionnés tant au matériel et aux meubles qu'aux diverses installations intérieures ou extérieures de l'immeuble, je m'engage à en rembourser le montant à la commune.

Engagement est également pris de faire respecter le bon ordre constant à l'intérieur et dans les abords immédiats de la Salle, à peine pour le locataire de se trouver personnellement responsable vis-à-vis des forces de l'ordre.

Le Maire,

Fait à LA CHEZE, le

Signature du locataire précédée de
la mention « LU et APPROUVE »

(1) Rayer la mention inutile

TARIFS DE LA SALLE DE L'ETANG AU 1^{er} JANVIER 2024

▪ Réunions Assemblée Générale pour les Chéziens	GRATUIT
▪ Vin d'honneur Associations Chéziennes	GRATUIT
▪ 1 journée Chézien (de 9 H à 20 H)	100,00 €
▪ 1 journée hors commune (de 9 H à 20 H)	180,00 €
▪ Forfait chauffage 1 journée (du 01/10 au 30/04)	25,00 €
▪ Week-end Chézien (du Vendredi 16 H au Lundi 10 H)	160,00 €
▪ Week-end hors commune (du Vendredi 16 H au Lundi 10 H)	240,00 €
▪ Forfait chauffage week-end (du 01/10 au 30/04)	50,00 €
▪ Percolateur	12,00 €